

101 HOLDING

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 35.280.597 euros
Siège social : 7, Place René Clair - 92100 Boulogne-Billancourt
880 081 153 RCS NANTERRE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DECISION N°2. Affectation du résultat

L'Associé Unique **décide** d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 83.862,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice, soit 83.862,00 euros

- Au compte « Réserve légale »..... 4.194,00 euros

Nouveau solde du compte « Réserve légale » 2.176.288,00 euros

- Le solde, soit 79.668,00 euros

Au compte « Autres réserves » qui s'élève à 33.192.626,32 euros

Pour former un bénéfice distribuable de..... 33.192.626,32 euros

A titre de dividendes à hauteur de350.000,00 euros

Le solde, soit 32.842.626,32 euros

En totalité au compte « Autres Réserves » qui s'élève ainsi à 32.842.626,32 euros

Cette distribution représente un dividende net de 0,0099 € par action, qui pourra être mis en paiement immédiatement à l'issue de la réunion, à la seule initiative du Président.

Sur le plan fiscal, les dividendes versés à des associés personnes physiques fiscalement domiciliés en France sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique au taux de 12,8% auquel viennent s'ajouter les prélèvements sociaux au taux de 18,6%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Il convient de noter que le prélèvement unique de 12,8% s'applique de plein droit, sauf option expresse, globale et irrévocable du contribuable au barème progressif de l'impôt sur le revenu. En cas d'option pour l'assujettissement au barème progressif de l'impôt sur le revenu, les dividendes seront éligibles pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France à l'abattement proportionnel de 40% prévu à l'article 158,3-2° du Code général des impôts.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
31/12/2022	28.138	0	0
31/12/2023	8.100.000	0	0
31/12/2024	0	0	0

Certifié conforme
Le Président



 Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Frais d'établissement (II)	15 400	15 400		
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations	65 643 340		65 643 340	65 643 340
Total actif immobilisé (III)	65 643 340		65 643 340	65 643 340
Stocks et en-cours				
Créances				
Clients et comptes rattachés	90 000		90 000	
Autres créances	57 635		57 635	13 850
Valeurs mobilières de placement				
Autres titres	6 181 785	101 007	6 080 777	6 902 505
Disponibilités	66 696		66 696	130 600
Total actif circulant (IV)	6 396 116	101 007	6 295 109	7 046 955
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	72 054 856	116 407	71 938 449	72 690 295

 CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL



 Bilan

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Capital (dont versé ...)	35 280 597	35 280 597
Réserves		
Réserve légale	2 172 094	2 168 305
Autres réserves	33 112 958	33 040 971
Résultat de l'exercice	83 862	75 777
Total capitaux propres (I)	70 649 511	70 565 649
Total autres fonds propres (I bis)		
Total des provisions (II)		
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédits		1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 481	9 000
Organismes sociaux	13 078	13 372
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	15 000	
Autres dettes fiscales et sociales	1 380	2 272
Dettes fiscales et sociales	29 457	15 644
Autres dettes	1 240 000	2 100 000
Total des dettes (III)	1 288 938	2 124 645
TOTAL PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	71 938 449	72 690 295

Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois
Produits d'exploitation		
Production vendue	300 000	300 000
Montant net du chiffre d'affaires	300 000	300 000
Autres produits	411	3
Total des produits d'exploitation (I)	300 411	300 003
Charges d'exploitation		
Autres achats & charges externes	45 183	34 515
Impôts, taxes et vers. assim.	830	2 529
Salaires	150 000	150 000
Cotisations sociales	59 242	56 918
Dotations aux amort. et aux dépréciations		
Autres charges	5	18
Total des charges d'exploitation (II)	255 260	243 980
Résultat d'exploitation (I - II)	45 151	56 024
Quote-part sur op. faites en commun		
Produits financiers		
D'autres valeurs mob. et créances actif immob.	80 321	120 432
Reprises sur dépréciations et provisions	1 896	2 931
Produits des cessions d'immob. financières	97 868	7 855
Total des produits financiers (V)	180 085	131 218
Charges financières		
Dotations aux amort. dépréciations et provisions	101 007	1 896
Total des charges financières (VI)	101 007	1 896
Résultat financier (V - VI)	79 078	129 322
Résultat courant (I - II + III - IV + V - VI)	124 229	185 346
Charges exceptionnelles (VIII)		30 000
Résultat exceptionnel (VII - VIII)		-30 000
Impôts sur les bénéfices (X)	40 367	79 569
Total des produits (I + III + V + VII)	480 496	431 221
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	396 634	355 445
RESULTAT DE L'EXERCICE	83 862	75 777

 Soldes Intermédiaires de Gestion

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois
MARGE COMMERCIALE		
Production vendue	300 000	300 000
MARGE DE PRODUCTION	300 000	300 000
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	300 000	300 000
MARGE BRUTE GLOBALE	300 000	300 000
Autres achats et charges externes	45 183	34 515
VALEUR AJOUTEE	254 817	265 485
Impôts, taxes et versés assimilés	830	2 529
Charges de personnel	209 242	206 918
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	44 745	56 038
Autres produits	411	3
Autres charges	5	18
RESULTAT D'EXPLOITATION	45 151	56 024
Produits financiers	180 085	131 218
Charges financières	101 007	1 896
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	124 229	185 346
Charges exceptionnelles		30 000
Résultat exceptionnel		-30 000
Impôts sur les bénéfices	40 367	79 569
RESULTAT DE L'EXERCICE	83 862	75 777

Annexe

■ Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU 101 HOLDING

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 71 938 449 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 83 862 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/04/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode :

L'application prospective du nouveau règlement ANC N°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de méthode comptable applicable à partir du 1er janvier 2025 dont les principaux impacts sont:

- La modification de la définition des éléments comptabilisés en résultat exceptionnel. Dorénavant sont comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel mais également des écritures d'origine purement fiscale ;
- La suppression des transferts de charges et le reclassement de ces produits selon leur nature, soit en produit d'exploitation ou financier, soit en diminution du poste de charges ;
- Le reclassement des pénalités de marchés dans le résultat d'exploitations ;
- Nouvelle présentation des informations dans l'annexe comptable qui introduit des tableaux obligatoires ;
- Une simplification dans la présentation du résultat exceptionnel. Les charges et les produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes lors de l'exercice précédent ont été regroupés sur les deux lignes "produits exceptionnels" et "charges exceptionnelles" ;

■ Règles et méthodes comptables

Des adaptations dans la présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice précédent sont présentées selon les modalités suivantes:

- Dans la colonne comparative de l'exercice précédent, les immobilisations en cours sont à regrouper avec les avances et les acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles ;
- Dans la colonne comparative de l'exercice précédent du bilan 2025, la ligne "charges constatées d'avance" est présentée parmi les éléments constituant la rubrique des "Créances" ;
- Dans la colonne comparative de l'exercice précédent du bilan 2025, la ligne " produits constatés d'avance" est présentée parmi les éléments constituant la rubrique des "Dettes".

Les changements induits par l'application des nouvelles dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice 2025 sans emporter de retraitement des comptes 2024.

Ce nouveau règlement n'a pas d'impact significatif sur la présentation des comptes.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	15 400			15 400
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	15 400			15 400
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	65 643 340			65 643 340
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	65 643 340			65 643 340
TOTAL	65 658 740			65 658 740

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Les immobilisations financières concernent uniquement une participation dans le Groupe Identicar.
A chaque clôture, un test de dépréciation, basé sur la méthode des multiples de l'EBITDA, est réalisé.
En cas de perte de valeur, une dépréciation est comptabilisée.
A la clôture 2025, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié.

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SAS CR3 HOLDING 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT	13 886 063	68 888 070	47,30	2 440 270

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)					
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	65 643 340	65 643 340			
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utili- sation ou taux d'amor- tisse- ment	Mode d'amor- tisse- ment	Amor- tissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Amor- tissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	2 à 5 ans	linéaire	15 400			15 400
- Fonds commercial - Autres immobilisations incorporel Immobilisations incorporelles			15 400			15 400
- Terrains						
- Constructions sur sol propre						
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agenceme et aménagements des constructio						
- Installations techniques, matériel et outillage industriels						
- Installations générales, agenceme et aménagements divers						
- Matériel de transport						
- Matériel de bureau et informatiqu mobilier						
- Emballages récupérables et diver Immobilisations corporelles						
TOTAL			15 400			15 400

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 147 635 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	90 000	90 000	
Autres	57 635	57 635	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance			
Total	147 635	147 635	

Valeurs mobilières de placement

A la fin de l'exercice, la valeur boursière du portefeuille se monte à 6 487 573 euros pour une valeur comptable de 6 181 785 euros. Le montant des plus-value latentes s'élève à 406 795 euros. Le montant des moins-value latentes correspondantes est de 101 007 euros.

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice s'établit comme suit :

	Valeur historique	Valeur liquidative	Gains latents	Pertes latentes
BRED - portefeuille de VMP	4 156 649	4 500 207	347 115	3 557
LCL - compte principal	2 025 136	1 987 366	59 680	97 450
TOTAL	6 181 785	6 487 573	406 795	101 007

Seules les moins-values latentes affectent l'exercice et sont comptabilisées sous la forme d'une dépréciation à hauteur de 101 007 euros. Aucune compensation n'est réalisée avec des plus-values latentes.

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 35 280 597,00 euros décomposé en 35 280 597 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 30/06/2025.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	75 777
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	75 777
Affectations aux réserves	75 777
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	75 777

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2025	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2025
Capital	35 280 597				35 280 597
Réserve légale	2 168 305	3 789			2 172 094
Réserves générales	33 040 971	71 988			33 112 958
Résultat de l'exercice	75 777	-75 777	83 862		83 862
Total Capitaux Propres	70 565 649		83 862		70 649 511

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 288 938 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 481	19 481		
Dettes fiscales et sociales	29 457	29 457		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 240 000	1 240 000		
Produits constatés d'avance				
Total	1 288 938	1 288 938		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	1 240 000			

 Notes sur le bilan

Charges à payer

Montant	
Fournisseurs - fact. non parvenues	9 720
Total	9 720

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Honoraires des commissaires aux comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	3 980	
TOTAL	3 980	

101 HOLDING

S.A.S.U au capital de 35 280 597 €

7 place René Clair

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

RCS : NANTERRE B 880 081 153

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS****AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2025**

101 HOLDING

S.A.S.U au capital de 35 280 597 €

7 place René Clair

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

RCS : NANTERRE B 880 081 153

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS****AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2025**

A l'associé unique de la société 101 HOLDING,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 101 HOLDING relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation sur un changement de méthode comptable

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de méthode » dans les règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthodes comptables résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative à l'application du règlement ANC 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne :

Immobilisations financières

La direction de votre société est amenée à effectuer des tests de pertes de valeurs sur les actifs financiers et à formuler des hypothèses qui peuvent, le cas échéant, affecter les montants figurant dans les états financiers et les notes qui les accompagnent.

La détermination de la valeur d'inventaire des titres de participations procède de ces évaluations.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la direction, décrite dans la note « Immobilisations financières » de l'annexe ; et sur la base des éléments transmis nous nous sommes assurés de la pertinence de cette méthode.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris,

FIDELIANCE AUDIT
Commissaire aux comptes
Compagnie Régionale de Paris

JULIEN LE GUEN

 Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Frais d'établissement (II)	15 400	15 400		
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations	65 643 340		65 643 340	65 643 340
Total actif immobilisé (III)	65 643 340		65 643 340	65 643 340
Stocks et en-cours				
Créances				
Clients et comptes rattachés	90 000		90 000	
Autres créances	57 635		57 635	13 850
Valeurs mobilières de placement				
Autres titres	6 181 785	101 007	6 080 777	6 902 505
Disponibilités	66 696		66 696	130 600
Total actif circulant (IV)	6 396 116	101 007	6 295 109	7 046 955
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	72 054 856	116 407	71 938 449	72 690 295

 Bilan

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Capital (dont versé ...)	35 280 597	35 280 597
Réserves		
Réserve légale	2 172 094	2 168 305
Autres réserves	33 112 958	33 040 971
Résultat de l'exercice	83 862	75 777
Total capitaux propres (I)	70 649 511	70 565 649
Total autres fonds propres (I bis)		
Total des provisions (II)		
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédits		1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 481	9 000
Organismes sociaux	13 078	13 372
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	15 000	
Autres dettes fiscales et sociales	1 380	2 272
Dettes fiscales et sociales	29 457	15 644
Autres dettes	1 240 000	2 100 000
Total des dettes (III)	1 288 938	2 124 645
TOTAL PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	71 938 449	72 690 295

Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois
Produits d'exploitation		
Production vendue	300 000	300 000
Montant net du chiffre d'affaires	300 000	300 000
Autres produits	411	3
Total des produits d'exploitation (I)	300 411	300 003
Charges d'exploitation		
Autres achats & charges externes	45 183	34 515
Impôts, taxes et vers. assim.	830	2 529
Salaires	150 000	150 000
Cotisations sociales	59 242	56 918
Dotations aux amort. et aux dépréciations		
Autres charges	5	18
Total des charges d'exploitation (II)	255 260	243 980
Résultat d'exploitation (I - II)	45 151	56 024
Quote-part sur op. faites en commun		
Produits financiers		
D'autres valeurs mob. et créances actif immob.	80 321	120 432
Reprises sur dépréciations et provisions	1 896	2 931
Produits des cessions d'immob. financières	97 868	7 855
Total des produits financiers (V)	180 085	131 218
Charges financières		
Dotations aux amort. dépréciations et provisions	101 007	1 896
Total des charges financières (VI)	101 007	1 896
Résultat financier (V - VI)	79 078	129 322
Résultat courant (I - II + III - IV + V - VI)	124 229	185 346
Charges exceptionnelles (VIII)		30 000
Résultat exceptionnel (VII - VIII)		-30 000
Impôts sur les bénéfices (X)	40 367	79 569
Total des produits (I + III + V + VII)	480 496	431 221
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	396 634	355 445
RESULTAT DE L'EXERCICE	83 862	75 777

 Soldes Intermédiaires de Gestion

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois
MARGE COMMERCIALE		
Production vendue	300 000	300 000
MARGE DE PRODUCTION	300 000	300 000
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	300 000	300 000
MARGE BRUTE GLOBALE	300 000	300 000
Autres achats et charges externes	45 183	34 515
VALEUR AJOUTEE	254 817	265 485
Impôts, taxes et verst assimilés	830	2 529
Charges de personnel	209 242	206 918
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	44 745	56 038
Autres produits	411	3
Autres charges	5	18
RESULTAT D'EXPLOITATION	45 151	56 024
Produits financiers	180 085	131 218
Charges financières	101 007	1 896
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	124 229	185 346
Charges exceptionnelles		30 000
Résultat exceptionnel		-30 000
Impôts sur les bénéfices	40 367	79 569
RESULTAT DE L'EXERCICE	83 862	75 777

Annexe

■ Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU 101 HOLDING

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 71 938 449 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 83 862 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/04/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode :

L'application prospective du nouveau règlement ANC N°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de méthode comptable applicable à partir du 1er janvier 2025 dont les principaux impacts sont:

- La modification de la définition des éléments comptabilisés en résultat exceptionnel. Dorénavant sont comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel mais également des écritures d'origine purement fiscale ;
- La suppression des transferts de charges et le reclassement de ces produits selon leur nature, soit en produit d'exploitation ou financier, soit en diminution du poste de charges ;
- Le reclassement des pénalités de marchés dans le résultat d'exploitations ;
- Nouvelle présentation des informations dans l'annexe comptable qui introduit des tableaux obligatoires ;
- Une simplification dans la présentation du résultat exceptionnel. Les charges et les produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes lors de l'exercice précédent ont été regroupés sur les deux lignes "produits exceptionnels" et "charges exceptionnelles" ;

■ Règles et méthodes comptables

Des adaptations dans la présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice précédent sont présentées selon les modalités suivantes:

- Dans la colonne comparative de l'exercice précédent, les immobilisations en cours sont à regrouper avec les avances et les acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles ;
- Dans la colonne comparative de l'exercice précédent du bilan 2025, la ligne "charges constatées d'avance" est présentée parmi les éléments constituant la rubrique des "Créances" ;
- Dans la colonne comparative de l'exercice précédent du bilan 2025, la ligne " produits constatés d'avance" est présentée parmi les éléments constituant la rubrique des "Dettes".

Les changements induits par l'application des nouvelles dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice 2025 sans emporter de retraitement des comptes 2024.

Ce nouveau règlement n'a pas d'impact significatif sur la présentation des comptes.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	15 400			15 400
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	15 400			15 400
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	65 643 340			65 643 340
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	65 643 340			65 643 340
TOTAL	65 658 740			65 658 740

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Les immobilisations financières concernent uniquement une participation dans le Groupe Identicar.

A chaque clôture, un test de dépréciation, basé sur la méthode des multiples de l'EBITDA, est réalisé.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est comptabilisée.

A la clôture 2025, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié.

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SAS CR3 HOLDING 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT	13 886 063	68 888 070	47,30	2 440 270

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)					
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	65 643 340	65 643 340			
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utili- sation ou taux d'amor- tisse- ment	Mode d'amor- tisse- ment	Amor- tissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Amor- tissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	2 à 5 ans	linéaire	15 400			15 400
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporel						
Immobilisations incorporelles			15 400			15 400
- Terrains						
- Constructions sur sol propre						
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agenceme et aménagements des constructio						
- Installations techniques, matériel et outillage industriels						
- Installations générales, agenceme et aménagements divers						
- Matériel de transport						
- Matériel de bureau et informatiqu mobilier						
- Emballages récupérables et diver						
Immobilisations corporelles						
TOTAL			15 400			15 400

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 147 635 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	90 000	90 000	
Autres	57 635	57 635	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance			
Total	147 635	147 635	

Valeurs mobilières de placement

A la fin de l'exercice, la valeur boursière du portefeuille se monte à 6 487 573 euros pour une valeur comptable de 6 181 785 euros. Le montant des plus-value latentes s'élève à 406 795 euros. Le montant des moins-value latentes correspondantes est de 101 007 euros.

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice s'établit comme suit :

	Valeur historique	Valeur liquidative	Gains latents	Pertes latentes
BRED - portefeuille de VMP	4 156 649	4 500 207	347 115	3 557
LCL - compte principal	2 025 136	1 987 366	59 680	97 450
TOTAL	6 181 785	6 487 573	406 795	101 007

Seules les moins-values latentes affectent l'exercice et sont comptabilisées sous la forme d'une dépréciation à hauteur de 101 007 euros. Aucune compensation n'est réalisée avec des plus-values latentes.

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 35 280 597,00 euros décomposé en 35 280 597 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 30/06/2025.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	75 777
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	75 777
Affectations aux réserves	75 777
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	75 777

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2025	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2025
Capital	35 280 597				35 280 597
Réserve légale	2 168 305	3 789			2 172 094
Réserves générales	33 040 971	71 988			33 112 958
Résultat de l'exercice	75 777	-75 777	83 862		83 862
Total Capitaux Propres	70 565 649		83 862		70 649 511

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 288 938 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 481	19 481		
Dettes fiscales et sociales	29 457	29 457		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 240 000	1 240 000		
Produits constatés d'avance				
Total	1 288 938	1 288 938		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	1 240 000			

 Notes sur le bilan

Charges à payer

Montant	
Fournisseurs - fact. non parvenues	9 720
Total	9 720

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Honoraires des commissaires aux comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	3 980	
TOTAL	3 980	